



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 30 septembre 2021 à la Société Nautique de Saint-Tropez (incluant la concertation annuelle avec les organisateurs)

L'Assemblée Générale 2021 a été convoquée par courrier électronique daté du 30 août 2021 avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral
4. Election des membres du Conseil d'administration venant à renouvellement *
5. Désignation du Bureau et du Président par le CA *
6. Calendrier des événements – Rappel sur les Conditions d'organisation des régates – Projets de calendrier 2022 / 2023 / 2024
Nota : en lieu et place de la réunion AFYT Organisateurs habituelle
7. Point du travail de Communication effectué par la Société Tacksoon Events – Renouvellement du Contrat
8. Jauge : application et évolutions (retour sur le questionnaire Jauge – Propositions – Relations avec le CIM)
9. Questions diverses

1 – INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs (voir liste en fin de message) pour leur participation, ainsi que la Société Nautique de Saint-Tropez et son Président Pierre Roinson pour son accueil.

Il remercie chaleureusement René-Yves Etter pour son rôle parfaitement tenu de Trésorier ces dernières années.

Il salue, malgré la pandémie, la nombreuse assistance, qui démontre l'enthousiasme et les attentes des membres, organisateurs et amateurs des yachts de Tradition.

2 – RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice 2020 écoulé sont présentés par le Secrétaire Général, sur demande du Trésorier.

Les principales informations à retenir pour l'exercice 2019 sont :

- Les recettes pour un total de **+9.489 Euros** (contre +21.600 Euros en 2019), dont les cotisations des membres et certificats de jauge : (le nombre total de jauge de l'année 2020 est de 78 contre 151 en 2019).
- Les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, ...) : - **11.805 Euros** (contre -18.501 Euros en 2019)
- La disponibilité en caisse fin 2020 est : **+ 36.759Euros** (contre + 38.876 Euros en 2019)

dont **24.454 €** sur notre Livret épargne BNP.

Les comptes 2020 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier.

Concernant les **cotisations pour 2021** il est décidé par l'assemblée générale de ne pas les modifier :

Les montants des cotisations et frais sont définis comme suit :

- Cotisation des membres (armateur ou amateur) : 30 Euros,
- Jauge renouvellement : 70 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Jauge pour la première année : 140 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 200 Euros.

En ce qui concerne les membres organisateurs

Comme prévu en 2020, le conseil d'administration décide de revenir au barème suivant :

- 1000 Euros : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 500 Euros : pour Voiles du Vieux Port,
- 200 Euros : pour Calanques classique, Voiles de Cassis, Porquerolle's classic, Trophée Bailli de Suffren, Corsica Classic, Coupe d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

3 – RAPPORT MORAL

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison et les relations avec les entités concernées par les Yachts de Tradition (voir pour le CIM le §8).

Régates – Participation 2020

La saison a été bien perturbée par la pandémie Covid-19 :

- Toutes les régates de début de saison ont été annulées
- En fin d'été, la Corsica classic a pu se dérouler, malgré une participation réduite
- En fin de saison les Voiles d'Antibes (décalée de début juin), Régates Royales, Coupe d'automne du YCF et Voiles de Saint-Tropez ont pu se tenir, avec une participation réduite, et des mesures sanitaires strictes, qui ont limité les festivités à terre.

5 – DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA

Le conseil d'administration élit à l'unanimité :

- Président : **Frédéric BERTHOZ**
- Trésorier : **Lionel PEAN**
- Secrétaire Général : **Renaud GODARD**

De nouveau René-Yves Etter est chaleureusement remercié pour les presque 10 ans passés comme Trésorier !

6 – CALENDRIER DES EVENEMENTS – CONDITIONS D'ORGANISATION.

Tient lieu et place de la réunion AFYT Organiseurs habituelle

Le projet de **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée a été proposé pour les années 2022, 2023 et 2024 par message du 1^{er} septembre 2021 pour examen par les organisateurs.

Le calendrier 2022 présenté en annexe prend en compte les modifications actées en séance.

A noter :

- Une incertitude sur la tenue des deux événements organisés par la SNM, un seul sera probablement gardé (nom et dates à confirmer)
- La Coupe de Printemps du Yacht Club de France devrait se tenir en deux parties (avant et après la Porquerolle's Classic, parcours et dates à confirmer),
- Thibault Assante propose un événement fin mai avec les « Régates Napoléon » à Ajaccio, et un autre fin juin avec les « Régates d'Hippocrate » à Bonifacio.

7 - POINT DU TRAVAIL DE COMMUNICATION EFFECTUE PAR LA SOCIETE TACKSOON EVENTS - RENOUELEMENT DU CONTRAT

Suite aux actions réalisées par Taksoon en termes de communication sur les réseaux sociaux et par News letter, il est convenu par l'Assemblée que la démarche et les résultats était positifs, et à poursuivre en suivant le cadrage demandé par le bureau de l'AFYT.

Il est décidé de renouveler le contrat avec Taksoon Event pour une année supplémentaire, dans les mêmes conditions.

8 - JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTIONS

(Application de la Jauge CIM – Propositions – Relations avec le CIM)

Suite aux décisions de l'AG 2020, et la mise en place de la Commission Technique de l'AFYT, un intense travail a été réalisé l'hiver dernier avec 20 réunions Zoom de la Commission Technique de l'AFYT, préparatoire de 10 réunions de la Commission de Jauge du CIM.

Ce travail reste nécessaire, ainsi qu'une plus grande réactivité, comme le montre parfois un trop long délai de traitement des problèmes rencontrés, comme par exemple pour la sollicitation des armateurs de Marga sur le cas particulier des 10 mJl, et le problème plus général des coefficients Ca et Co.

Les principales décisions prises pour une application en 2020 ont été :

- La modification des conditions d'application des classements en Temps sur Temps
→ l'AFYT a décidé de mener une expérimentation sur tous ses événements 2021 avec une généralisation de l'emploi du Temps sur Temps qui, sous réserve d'analyse détaillée, semble être un succès,
- La modification des conditions d'application des « mâts à structure évoluée » pour les bateaux classiques, qui permettent une meilleure gradation de la pénalité, mais continuent à poser des problèmes d'application et de visibilité,
- Une clarification sur le Ca, avec l'ajout de la classe Bar Harbor 31 et le traitement d'une ambiguïté concernant les 10 mJl.
- Et enfin un gros travail sur l'application du coefficient correctif Cc, qui a permis de régler certains problèmes.

Enfin ont été abordés par les Commissions les travaux de préparation de la nouvelle édition des règles de jauge CIM 2022-2025. Les principaux axes d'amélioration identifiés sont :

- La meilleure prise en compte des surfaces réelles des voiles (recouvrement des voiles d'avant et ronds de chute) et promotion de retour aux configurations d'origine → la fiche détaillée transmise en début de saison aux armateurs a eu un succès très mitigé, et une fiche simplifiée (peut-être pas assez claire) a eu un meilleur accueil, mais les données doivent encore être analysées.
- Travail sur le Ca : il est envisagé de séparer la composante « configuration de gréement » de la partie « classe d'origine », avec comme objectif de minimiser cette dernière voire de la supprimer si l'on parvient à déterminer le type (racer / cruiser-racer / cruiser) à partir des caractéristiques techniques.
- Travail sur le Co : avec une proposition d'augmenter le poids du gréement dans la grille d'analyse de l'authenticité, et la transparence des critères.
- Travail sur les autres coefficients : notamment Pe (allégeance d'âge), Pv (absence d'emménagement intérieur d'origine, gréement), Pp (linéarisation de sa détermination pour Type 1), Sf (élançement de gréement) et l'équilibre des termes de la formule.

Par ailleurs il est convenu de continuer à travailler sur la définition des catégories, qui a connu quelques bugs en cette fin de saison 2021.

Parmi les membres présents, des avis sont échangés concernant l'application de la jauge, par exemple la modification réalisée en 2021 sur les « mâts à structure évoluée », pour lesquels est demandé une plus grande visibilité et transparence concernant les critères de pénalisation.

Bruno Troublé revient sur sa proposition de promouvoir la présence des armateurs à la barre de leur bateau, et doit soumettre un système permettant de le mettre en pratique.

La Commission Technique de l'AFYT accueille avec plaisir Jérôme NUTTE, qui avait déjà contribué l'année dernière aux propositions.

La Commission Technique se compose de :

- Renaud Godard (Président) - Roger Gibert (les deux représentants français dans la CJ CIM)
- Francis Van de Velde – Henri Ferbus – William Borel – Jérôme Nutte

et toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour contribuer aux travaux sur la jauge et l'organisation des régates.

Concernant le CIM, la modification des statuts portée par son président Yves Lagane a vu son principe approuvé au printemps, et devrait être soumise à l'approbation de son assemblée plénière cet hiver. Cela permettra de désigner ensuite un Conseil d'Administration aux pouvoirs étendus, et la désignation de Commissions ouvertes – un appel aux bonnes volontés est lancé !

Les événements de la fin de l'année à l'occasion du Nautic de Paris sont confirmés, avec la remise des prix du Trophée AFYT l'après-midi au Nautic, et la « Soirée des Équipages & Neptune de la Voile Classique » le soir au Yacht Club de France.

Les prochaines réunions de l'association seront organisées en fonction de l'évolution de la situation.

La réunion est close à 10h45.

Conseil d'Administration - Présents & Représentés :

Frédéric BERTHOZ	Henri FERBUS
Yann JOANNON	Lionel PEAN
Renaud GODARD	Thibaud ASSANTE
Roger GIBERT	René-Yves ETTER
Pierre Roinson (nommé)	Bruno TROUBLE
Guy RIBEDEAU-DUMAS	Francis Van de Velde (excusé)
Président du YCF (représenté)	

MEMBRES AFYT Présents et/ou Représentés :

Les Dames de Saint-Tropez - Les Voiles d'Antibes - Les Régates Royales - Les Voiles de Saint-Tropez - Les Voiles du Vieux Port - Trophée Bailly de Suffren - Coupe de printemps et d'Automne du YCF - Calanques Classique - les Voiles de Cassis (excusés) - Régates Napoléon - Corsica Classic - Porquerolles Classique - Monaco Classic week

Pascal ODDO – JOUR DE FETE	Aurelie l'Huillier – YCP
Elise Garcin – JOUR DE FETE	Sebastien Le Ber - YCP
Fanny Brouchoud– MCW	Marc Frilet – ALCYON
Jérôme Nutte – YC Cannes	Tarquin Place – STORMY WEATHER
Bernard Ceas – SN de Marseille	Marc Marciano – COMET
Sebastien David – YCF	Dominique Di Fusco – RATAFIA
Severine De La Tour – Taksoon event	Jean-Pierre Coulet –RAINBOW III
Pauline Lecoeur – Tacksoon event	Jonathan Greenwood – CHINOOK
Yann Joannon – Voiles d'Antibes	Frédéric Rousseau – ESPAR II
Henri Ferbus – PALYNODIE	Guy Ribadeau-Dumas – JAP
William Borel – ONE WAVE	Yves Kerhervé – ESTEREL
Marcus KEMP – SEVEN SEAS OF PORTO	Carl OLLIVIER – RATAFIA
Bruno Troublé – P class	Lucien Boyer – TIMIA
Lionel Péan – Marenostrom Racing	Jean-Pierre Sauvan – MARIA-GIOVANNA II
Thibault Assante – CCY	

Pouvoirs reçus de :

Kostia Belkin	Henri Escovido
Philippe Oddo	Philippe Cahn

Annexes :

Calendrier des Régates AFYT pour 2022

Programme AFYT 2021 - version 30-09-2020

Appel à cotisation 2021